

Suicides à France Telecom. « On attend une condamnation de ces pratiques »



Des délégués syndicaux Sud et Solidaires se souviennent des tragiques événements qui les ont secoués, il y a dix ans. Photo V.L.M.

Valérie Le Moigne

Le procès dit des suicides de France Telecom, devenu Orange, et de sept de ses dirigeants de l'époque, débute à Paris, lundi prochain. La section syndicale Sud de Lannion, « qui n'a pas oublié », attend que les responsabilités soient établies, dix ans après les faits.

Le 15 octobre 2009, il y a presque dix ans, Lannion était frappée par le second suicide. — le 25^e au niveau national —, d'un salarié du site local de France Telecom. Un événement qui a alors déclenché la venue précipitée du P-DG de l'époque, Didier Lombard. « L'accueil auquel il avait eu droit puis les manifestations de salariées, les jours suivants, sont encore dans les mémoires », redisent les délégués lannionnais du syndicat Sud. Lundi prochain, le procès de l'entreprise France Telecom et de sept de ses dirigeants, dont Didier Lombard,

poursuivis pour « harcèlement moral » et « complicité de harcèlement moral », s'ouvrira à Paris.

Les salariés de l'opérateur historique, qui « n'ont pas oublié », veulent, via ce procès, que les responsabilités soient enfin établies et que justice leur soit rendue. « On attend une condamnation de ces pratiques, et des personnes qui en sont responsables. On veut, en plus de cette reconnaissance de culpabilité, un retour sous forme d'indemnisation, même symbolique », a dit Vincent Barniac, délégué Sud.

Observatoire du stress

Par ailleurs, la section syndicale Sud de Lannion, souhaitant se faire l'écho de la mémoire de 2009, a tenu à rappeler qu'elle est à l'origine, avec la CFE-CGC qui l'a suivie, de la création de l'observatoire du stress à France Telecom, association qui a mis au jour le système de management toxique de l'entreprise et ses conséquences. Et s'il est reconnu que la politique managériale et le fonctionnement de l'entreprise ont changé, tout ne leur semble pas encore tout à fait rose chez Orange.

Sud PTT appelle toutes les fédérations syndicales et associations de victimes à un rassemblement sur le parvis du palais de justice de Paris, lundi, avant un procès qui devrait durer près de deux mois.

Moréac. Un sexagénaire meurt dans un champ

Un agriculteur à la retraite, âgé de 63 ans, a trouvé la mort, jeudi, aux alentours de 11 h 15, dans un champ, situé à Guern, dans la commune de Moréac (56). Selon, les premières informations, le septuagénaire prêtait main-forte à son fils à qui il avait transmis l'exploitation. La victime aurait été happée par une herse rotative.

Tréal. Deux fillettes grièvement blessées dans un accident

Vers 21 h, mercredi, un accident impliquant une seule voiture a eu lieu sur la D146, avant l'entrée du bourg de Tréal (56). Trois personnes étaient à bord : un homme de 38 ans, blessé (en urgence relative), ainsi que deux fillettes de 4 et 6 ans, qui se trouvaient, elles, « dans un état sérieux », selon les secours.

Marché public. Amendes requises contre d'anciens élus

Carole André/PressPepper

Des peines d'amendes ont été requises, jeudi, à Rennes, à l'encontre de Pierre Maille, ancien président du conseil général du Finistère, Chantal Simon-Guilhou, ancienne vice-présidente, et deux cadres. Ils sont soupçonnés d'avoir favorisé des entreprises de transport finistériennes dans l'attribution d'une délégation de service public.

Pierre Maille et Chantal Simon-Guilhou, comparassent devant la juridiction interrégionale spécialisée de Rennes. Photos archives Le Télégramme



L'affaire remonte à 2010. Le conseil général du Finistère avait publié un avis d'appel à la concurrence dans le cadre de la refonte de l'offre de transport du Département. Les lignes régulières et les transports scolaires étaient confiés, à l'époque, à diverses entreprises locales, qui se partageaient une cinquantaine de marchés publics. « Nous avions souhaité unifier cette offre, à l'époque, afin d'offrir un meilleur service aux usagers », se souviennent les deux cadres qui ont pris en charge le dossier. « L'idée était d'avoir une offre globale sur tout le département, qui comprenne toutes les formes de transport, scolaires et passagers ».

Deux réunions

avec les anciens attributaires
En 2012, la brigade interrégionale d'enquête sur la concurrence (BIEC), à

Nantes, s'intéresse au dossier et ouvre une enquête. « Nous nous sommes demandé pourquoi la délégation avait été divisée en cinq lots, se souvient l'enquêteur cité comme témoin. Lors de deux réunions, où les transporteurs déjà en place avaient tous été convoqués, les tenants et les aboutissants du futur marché leur avaient été expliqués. C'est une distorsion de la concurrence ». Ce qui est reproché aux prévenus, c'est essentiellement de ne pas avoir rendu ces deux réunions publiques, ou de ne pas avoir convoqué d'autres transporteurs que ceux déjà en place.

Les anciens transporteurs remportent le marché
Ce qui avait pourtant mis la puce à l'oreille de la BIEC, c'est que les cinq lots ont été attribués aux transporteurs qui opéraient précédemment et qui s'étaient réorganisés en cinq groupements. Une seule offre avait été présentée pour chaque lot. L'ancien président du conseil général s'est dit « étonné de la manière dont certains peuvent lire et écrire l'histoire ». Le procureur a répondu en spécifiant « qu'il ne remettrait absolument pas en cause une vie au service des autres ».

Lorient. Un policier tire contre un véhicule en fuite : le conducteur jugé ce vendredi

Deux jeunes hommes avaient été interpellés, mardi, à Lorient, à l'issue d'une course-poursuite (Le Télégramme de jeudi). Refusant de se soumettre à un contrôle routier, le conducteur avait foncé sur un policier, au moment où ce dernier lançait une mini-herse sur la chaussée pour stopper le véhicule en

fuite. Le fonctionnaire avait tiré à trois reprises, le premier impact sur le bas de caisse forçant la voiture à changer de trajectoire et à s'arrêter.

Il n'y a pas eu de blessés. Six personnes étaient à bord de la voiture, dont une mineure allongée sur les genoux des trois passagers arrière. Choqué, le poli-

cier s'est vu prescrire huit jours d'incapacité totale de travail (ITT) pour retentissement psychologique. Il a déposé plainte.

Déféré, jeudi, au parquet, le conducteur, un Marseillais de 33 ans, sera jugé en comparution immédiate, ce vendredi, à 15 h, par le tribunal de Lorient.

Le Télégramme PARTENAIRE

DIMANCHE 12 MAI
CHATEAU DU GUILDO
CREHEN (22)

Virades de l'Emeraude

VTT / CYCLO / PEDESTRE

CYCLO	156 / 79 / 106 / 100 KM	3 TEMPS
VTT	16 / 20 / 44 / 66 / 66 KM	6 TEMPS
DIAM VTT	100 KM	7 TEMPS
PEDESTRE	8 / 13 / 18 / 20 KM	3 TEMPS

EMERAUDE CYCLO VTT CREHEN

Le Télégramme PARTENAIRE

18 MAI 2019
TOUR DE BELLE-ILE

SAMEDI 18 MAI 2019

UNIQUE EN FRANCE, JUSQU'À 500 BATEAUX AU DÉPART !

BAIE DE QUIBERON

>> OUVERT À TOUT TYPE DE VOILIER DÈS 6 MÈTRES
>> ACCESSIBLE À TOUS : PROS ET AMATEURS SUR UNE SEULE LIGNE DE DÉPART
>> INSCRIPTION EN LIGNE : WWW.TOURDEBELLEILE.COM

DREAM YACHT CHARTER